

Relevé de conclusions de l'audience du 5 juin 2018

Présents :

M. Alain Triolle, directeur de cabinet de M. Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics

Mme. Elodie Fourcade, sous-directrice des politiques sociales et de la qualité de vie au travail, DGAFP

Pour l'UFR-FO :

- M. Christian Grolier
- M. Jean-Claude Borel (UFR-FO)
- Mme Maryse Mecocci (UFR-FO)
- M. Jean-Paul Prady (UFR-FO)
- M. Bernard Ribet (UFR-FO)

Les sujets suivants ont été évoqués par les représentants de l'UFR-FO :

Pouvoir d'achat :

Les représentants de l'UFR-FO ont constaté l'impact négatif des mesures telles que :

gel du barème

suppression de la demi-part pour les veuves et veufs

hausse de la CSG

indexation sur les prix et non plus sur les salaires

fiscalisation des avantages familiaux

La question du financement de la dépendance a également été évoquée, l'UFR-FO étant favorable à un financement par la sécurité sociale au titre d'un nouveau risque dépendance.

L'UFR-FO s'est dite également favorable au tiers-payant généralisé.

Situation des retraités :

L'UFR-FO constate une stigmatisation des retraités.

Alain Triolle souligne l'importance de la cohésion de la Nation et rappelle l'engagement du président de la République sur cette question.

Action sociale :

L'UFR-FO formule sur cette question les demandes suivantes :

information des retraités via l'envoi de la pension

participation des retraités au CIAS et aux SRIAS

participation de leur ancien employeur pour la restauration

accès prioritaire pour les logements sociaux

alignement des tranches de l'AMD sur les tranches du privé et attribution dans les cas de handicap temporaire

ouverture du CESU aux retraités

Alain Triolle note que la question du handicap fait partie des chantiers ouverts par Agnès Buzyn. Sur la participation des retraités au CIAS et SRIAS, la question peut se poser.

Protection sociale complémentaire (PSC) :

Les modes de tarification conduisent à une hausse des tarifs en fonction de l'âge. Compte tenu de l'impossibilité pour les retraités d'accéder aux contrats de groupes, il serait normal selon l'UFR-FO de prévoir la défiscalisation de la cotisation pour les retraités.

Alain Triolle précise que la PSC des agents est actuellement à l'étude.

EHPAD :

L'UFR-FO souhaite que des places soient réservées en EPHAD pour les fonctionnaires retraités.

Alain Triolle note que la création de places en EHPAD peut constituer un investissement pour es régimes complémentaires.

Honorariat :

L'UFR-FO demande l'attribution de l'honorariat de plein droit à tous les fonctionnaires méritants.

La DGAFP expertise cette question.